Association Art et Créations Centre d'Arts Plastiques Fernand Léger



du 24 mai au 6 juin 2025, Espace Gagarine, Port de Bouc

Appel à candidature







le réseau le festival HYBRID'ART - le Salon d'art contemporain de Port de Bouc est né en 2017, à lasuite du précédent Salon Méditerranéen des Arts Plastiques, dans le but de s'intégrer aux évolutions du monde de l'art, mais aussi de répondre aux besoins des artistes émergents et à l'encouragement de la création contemporaine. Le succès des premières éditions a posé les bases d'un événement qui est rapidement devenu incontournable dans la vie culturelle locale et métropolitaine.

L'exposition regroupera la **sélection d'une dizaine d'artistes** invités à présenter un ensemble cohérent et homogène de leurs productions. Un prix spécial sera décerné, par un jury de professionnels, à **l'artiste « coup de cœur »** de l'édition. Ce dernier bénéficiera d'une bourse de soutien destinée à acquérir l'une des œuvres présentées pour les collections de la ville de Port de Bouc, et aura d'une promotion appuyée de son travail (presse, expositions...).

L'espace SUP'ART est réservé aux travaux d'étudiants des Ecoles d'arts supérieures d'art d'Aix-en-Provence, de Marseille et de Toulon (ESSAix, Les Beaux-Arts de Marseille, ESADTPM) afin d'offrir une vraie visibilité à la jeune création contemporaine. Dans l'objectif de conserver la filiation d'HYBRID'ART avec son prédécesseur, un espace est réservé pour la présentation des œuvres de quelques artistes fondateurs de la manifestation. Enfin le traditionnel espace pédagogique destiné à présenter le travail d'ateliers d'arts plastiques réalisés avec des enfants des quartiers prioritaires de la commune est préservé et valorisé.

Cet appel à candidature est destiné à des artistes locaux, nationaux ou internationaux justifiant d'une <u>pratique artistique à vocation professionnelle</u> (tous les médiums sont acceptés : peinture, installation, gravure, volume, photographie, dessin...) qui seront sélectionnés sur la base d'un dossier précis constitué de textes et de photographies de leurs œuvres (voir Article 2 et ANNEXE).

HYBRID'ART aura lieu **du 24 mai au 6 juin 2025** à l'Espace Gagarine de Port de Bouc, une salle destinée à accueillir les expositions d'importance de la commune. Cette manifestation s'inscrit dans les programmations du réseau Provence Art Contemporain.

Calendrier synthétique 2025

- 28 février 2025 à 12h : clôture de l'appel à candidature
- 28 mars 2025 : publication des résultats sur le site internet du centre d'arts
 Fernand Léger et sur les réseaux sociaux
- 11 avril 2025 : date limite d'envoi des éléments pour le catalogue et les valeurs d'assurance par les artistes sélectionnés
- 19-22 mai 2025 : montage du salon HYBRID'ART
- 23 mai 2025 : jury « coup de cœur »
- 24 mai 2025 à partir de 17h30 : vernissage, présence requise des artistes et annonce de l'artiste « coup de cœur »
- 6 juin 2025 à partir de 17h : démontage du salon HYBRID'ART

Article 1. Proposition artistique

Les candidats proposeront <u>la sélection d'un ensemble d'œuvres de leur choix</u>, symptomatiques de leurs pratiques artistiques, pouvant s'intégrer à un espace d'environ 12m2, soit environ 10 m linéaire MAXIMUM d'accroche possible. Tout candidat ne tenant pas compte de la gestion de l'espace (trop d'œuvres ou pas assez par exemple) verra sa candidature éliminée.

Précisions sur l'accrochage :

Les modalités d'accrochages des œuvres sont standards avec la présence de cimaises + tiges (sur murs et cloisons mobiles) et de socles de coloris neutre. L'espace Gagarine étant une salle à usage culturel multiple, il ne sera pas possible de percer, repeindre... Aucune négociation ne sera possible sur ce point. Toutefois pour les candidats ayant des propositions d'accrochage spécifiques, notamment pour les installations, nous les invitons à fournir une note technique, qui pourra être négociée avec les organisateurs d'HYBRID'ART en fonction des faisabilités.

Article 2. Modalités de participation

Les candidats doivent transmettre avant le **28 février 2025, 12h** (<u>tout dossier reçuaprès cette heure ne sera pas accepté</u>):

- **le dossier de participation** (PDF actif à remplir directement, à télécharger sur le site internet du centre d'arts : www.centrefernandleger.com et sur tous les sites partenaires : CIPAC, CNAP...)
- un PDF de visuels à créer intitulé « ANNEXE 1, travaux généralistes » (voir p.2 du dossier de participation)
- un PDF de visuels à créer intitulé « ANNEXE 2, sélection HYBRID'ART 2025 »
 (voir p.3 du dossier de participation)*

Ces trois documents sont **obligatoires**.

Les PDF de visuels ne doivent pas comporter d'autres textes à l'exception des cartels. Les informations relatives aux œuvres de la sélection HYBRID'ART pourront en option être données dans le corps du dossier de participation. En complément de ces trois documents, l'artiste pourra s'il le souhaite joindre son portfolio.

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte.

Envoi par mail UNIQUEMENT, via des plateformes de téléchargement gratuit (type Wetransfer) à : hybridart@portdebouc.fr

Merci de nous contacter au 04 42 40 65 19 pour toute question avant envoi.

*Pour rappel : ce ne sera pas au jury de faire le choix des œuvres présentées, les artistes doivent proposer un choix cohérent dans le cadre d'une sélection qui prend en compte les espaces d'accrochages disponibles.

Article 3: Sélection

Le comité de sélection est constitué d'une quinzaine de membres dont la compétence est reconnue dans le milieu artistique de la région lié à l'art contemporain (artistes, institutionnels, galeristes, critiques d'arts, directeurs de centre d'arts...).

Le comité de sélection se réserve le choix du nombre d'artistes sélectionnés avec un minimum fixé à 8 artistes. Les critères de sélection se basent sur deux axes essentiels : pertinence de la démarche, cohérence de l'ensemble proposé et qualité d'exécution. Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

Les candidats seront informés <u>par voie d'affichage seulement</u> (site internet du centre d'arts, réseaux sociaux) des choix au plus tard **le 28 mars 2024**.

Article 4. Conditions et engagements de l'Association Art et Créations et de la Municipalité de Port de Bouc par l'intermédiaire du Centre d'Arts Fernand Léger

Dès le choix des artistes effectués, ceux-ci signeront une convention de partenariat précisant les engagements des organisateurs et ceux des artistes (précisés dans **l'article 5**).

Les organisateurs s'engagent sur les points suivants :

- Le transport des œuvres, le déplacement et l'hébergement des artistes ne pourront pas être pris en charge par les organisateurs. Aucune négociation ne sera possible. Toutefois, chaque artiste sélectionné bénéficiera de 100€ de droit d'exposition et de 100€ de défraiement transport et hébergement (ils devront dans ce cas fournir un RIB).
- La bourse de soutien de 1500€ sera allouée à un seul artiste « coup de cœur » du salon choisi par le même comité de sélection cité précédemment mais aussi par le comité « Nouveaux Collectionneurs de Port de Bouc » constitué d'habitants de la commune travaillant sur les collections de la ville et l'art contemporain depuis désormais 9 ans et bénéficiant d'une réelle expertise sur les fonds artistiques port-de-boucains. Cette bourse sera décernée le jour du vernissage et remise en main propre par le Maire de Port de Bouc.

- Les œuvres seront assurées durant la totalité de l'exposition
- L'organisation matérielle d'HYBRID'ART (scénographie, accrochage et décrochage) et de son vernissage
- La communication locale et nationale (presse, affichage, radio, sites web, réseaux sociaux), l'édition d'affiches et de flyers (dont une partie sera confiée aux artistes pour leur propre promotion)
- L'ouverture d'HYBRID'ART à l'Espace Gagarine, avec accueil et médiation du 24 mai au 6 juin 2024, tous les jours hors fériés de 14h à 18h30
- La réalisation d'un catalogue de l'exposition de 20 pages offrant à chaque artiste sélectionné (selon la mise en page prévue par l'infographiste) une demipage ou une page avec biographie, titre des œuvres exposées et une sélection de photographies de ces œuvres.

Article 5. Engagements des artistes sélectionnés

Les artistes sélectionnés s'engagent à :

- Transmettre les valeurs d'assurance de leurs œuvres, ainsi que tout élément textuel qui figurera dans le catalogue de l'exposition avant le 11 avril 2024.
- Apporter les œuvres sélectionnées (tout remplacement majeur de dernière minute d'œuvres devra être justifié en amont) impérativement entre le 19 et le 22 mai 2024 à l'Espace Gagarine (heures d'ouverture : 9h-12h et 13h30-17h30) pour un accrochage immédiat (leur présence n'est pas obligatoire durant l'accrochage mais possible). Les artistes devront impérativement préciser leur date d'arrivée à l'avance (d'autant plus s'ils souhaitent déposer ou envoyer leurs œuvres avant ces dates). Attention, il ne sera plus permis d'accrocher le vendredi 24 mai 2024 date à laquelle se réunit le jury de sélection de l'artiste « coup de cœur », sans la présence des artistes.
- A prendre en charge tout accrochage spécifique ne pouvant être financièrement être assuré par les organisateurs (à définir en amont avec les organisateurs)

- A autoriser la municipalité de Port de Bouc à utiliser gracieusement pour la reproduction partielle ou totale de l'intégralité des œuvres de chaque artiste, pour les seuls besoins de l'exposition (et de ses suites éventuelles : presse...), à deux titres :
 - Afin d'éditer les supports de communication de l'exposition : articles promotionnels, affiches et flyers
 - Afin de publier le catalogue de l'exposition

La Ville de Port de Bouc et le centre d'Arts s'engagent à faire mention sur les supports énoncés ci-dessus que les œuvres y figurant sont protégées par le droit d'auteur et qu'il est strictement interdit de les reproduire.

- A être présents au vernissage d'HYBRID'ART qui aura lieu **le samedi 24 mai 2024 à partir de 17h30**
- A être présents pour la récupération des œuvres à la fin de l'exposition : le vendredi 6 juin 2023 à 17h. Aucune assurance des œuvres n'est prévue après cette date.

L'artiste « coup de cœur » bénéficiaire de soutien s'engage à :

- Céder une ou un ensemble d'œuvres présentées (proposition de l'artiste analysée et validée par le comité de sélection et les élus de la commune) à la ville de Port de Bouc, qui sera intégrée, par décision du Maire, aux collections artistiques de la commune dans une démarche actuelle de soutien à l'expansion cohérente et de qualité de ces fonds. Cette œuvre sera présentée dans des expositions (sur la ville et dans la région) ayant régulièrement lieu pour la mise en valeur des collections artistiques de la commune. Par exemple :
 - Artiste « coup de cœur » 2017, Florence Bernard, présentée à l'exposition Voir et Savoir(s). La notion de collection de septembre en 2017 dans le cadre des expos hors les murs du FRAC Sud et dans Symbiose, de nature et d'art, en 2020 pour la programmation de VIVANT, congrès mondial de la nature
 - Artiste « coup de cœur » 2018, Arnaud Grapain, lauréat du « prix pour la sculpture » 2018 de la MAIF avec la série Data Center, cédée à Port de Bouc
 - Artiste « coup de cœur » 2021, Anne Touquet, présentée à l'exposition Permis de (dé)construire en 2024 dans le cadre de la Saison du dessin Paréidolie et en partenariat avec le FRAC Sud et l'artothèque de Miramas

Article 6. Responsabilités

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'Association Art et Créations et la municipalité de Port de Bouc se réservent le droit d'annuler ou d'écourter cette exposition et ne seraient être tenus pour responsable d'un quelconque préjudice causé aux artistes.

Article 7. Application du règlement

La participation à cet appel à projet implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités du déroulement de l'exposition.

L'Association Art et Créations et la Municipalité de Port de Bouc

Contact et renseignements :

Centre d'arts Fernand Léger
Château Saint Gobain
I avenue du Général de Gaulle
13110 Port de Bouc
04 42 40 65 19
hybridart@portdebouc.fr
centre.arts@portdebouc.fr
www.centrefernandleger.com